

17-05-29

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, le lundi 29 mai 2017, à 19 h 38, à la salle des commissaires du centre administratif, 435 avenue Rouleau à Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire  
 Mylène Thibault

MM. Daniel Arseneault, vice-président  
 Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire  
 Michel Pineault  
 Alain Rioux  
 André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale, M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

M<sup>mes</sup> Julie Francoeur, chef de secrétariat  
 Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles

MM. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
 Marc Girard, directeur des Services des ressources financières  
 Jean Papillon, directeur des Services éducatifs  
 Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

Absences :

M<sup>me</sup> Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour les EHDAA (*motivée*)

M. Raynald Caissy (*motivée*)

M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel

M<sup>me</sup> Lise Lévesque (*motivée*)

M. Jean-François Parent, directeur général adjoint (*motivée*)

M. Mario Ross

**17-05-29-324 MOT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Gaston Rioux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**17-05-29-325 PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucun élève n'est présent à la séance ordinaire du conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

**17-05-29-326 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Gaston Rioux, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Les sujets abordés dans les questions soumises par le public sont les suivants :

- Service d'éducation préscolaire 4-5 ans à l'école Lévesque

Intervention des personnes suivantes :

- . Julie Berthiaume, parent
- . Dany Michaud, parent

- Déménagement des élèves du Programme d'intervention individualisée (PII) de l'école Paul-Hubert

Intervention de la personne suivante et dépôt d'une lettre :

- . Chantal Quimper au nom d'Hélène Coulombe, Claudine Rioux, Geneviève Gauvin et Marie-Guylaine Côté

**17-05-29-327 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

M. Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre du secondaire, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires notamment concernant les sujets suivants :

- Programme de football de l'école du Mistral
- Fixation des dates des séances des conseils d'établissement pour éviter les conflits avec les rencontres du comité de parents
- Projet à St-Octave
- Circonscriptions électorales de la commission scolaire
- Visite de l'école du Rocher-D'Auteuil et présentation du cadre de gestion intégré

**17-05-29-328 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Mylène Thibault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de questions et correspondance des élèves;
4. Période de questions réservée au public;
5. Période réservée aux commissaires parents;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Décision :

- 7.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 avril 2017 :
- Approbation;
  - Suivis;
- 7.2 Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 avril 2017 tenu le 15 mai 2017 :
- Approbation;
  - Suivis;
- 7.3 Plan d'effectifs 2017-2018 – Personnel de soutien – Secteur général – Secteur administratif, techniciens de travaux pratiques et techniciens en loisir – Pour adoption (Rock Bouffard);
- 7.4 Engagement – Personnel de soutien régulier – Secteur des services de garde (Rock Bouffard);
- 7.5 Plan d'effectifs 2017-2018 du personnel professionnel – Adoption (Rock Bouffard) **Ajournement du 12 juin 2017;**
- 7.6 Politique sur la qualité de l'air intérieur – Pour adoption (Carl Ruest);
- 7.7 Sécurité aux abords de l'école des Merisiers – Appui (Carl Ruest);
- 7.8 Remplacement de portes extérieures aux écoles Saint-Jean et D'Auteuil – Octroi de contrat (Carl Ruest);
- 7.9 Entente pour l'implantation de jardins communautaires à l'école du Grand-Pavois – de Saint-Yves (Carl Ruest);
- 7.10 Règles de répartition des allocations budgétaires de fonctionnement et d'investissement – 2017-2018 (Marc Girard);
- 7.11 Intérêts sur les taxes impayées – Taux exigé en 2017-2018 (Marc Girard);
- 7.12 Politique d'utilisation des technologies de l'information et des médias sociaux – Pour consultation (Christine Marquis);
- 7.13 Participation aux achats regroupés du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Contrat à commandes pour serveurs – Autorisation (Christine Marquis);
- 7.14 Adoption de la division du territoire de la Commission scolaire des Phares en circonscriptions électorales (Cathy-Maude Croft);
- 7.15 Calendrier des séances du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018 (Cathy-Maude Croft);
- 7.16 Composition des conseils d'établissement des écoles (Cathy-Maude Croft) **Ajournement du 12 juin 2017;**
- 7.17 Ouverture de postes (Madeleine Dugas);
8. Information
- 8.1 Rapport de la directrice générale;
- 8.2 Rapport du président

9. Questions nouvelles
10. Seconde période de questions réservée au public;
11. Levée de la séance.

#### DÉCISION

**17-05-29-329 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017 - APPROBATION ET SUIVIS**

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2017 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**17-05-29-330 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 24 AVRIL 2017 TENU LE 15 MAI 2017 – APPROBATION ET SUIVIS**

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 avril 2017 tenue le 15 mai 2017 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**17-05-29-331 PLAN D'EFFECTIFS 2017-2018 – PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL – SECTEUR ADMINISTRATIF, TECHNICIENS DE TRAVAUX PRATIQUES ET TECHNICIENS EN LOISIR – POUR ADOPTION**

ATTENDU les analyses et les échanges réalisés lors de la préparation du projet du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année 2017-2018;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité des relations de travail;

ATTENDU les discussions au comité plénier du 15 mai 2017;

ATTENDU les dispositions de la clause 7-3.07 de la convention collective applicable au personnel de soutien;

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et résolu d'adopter le plan d'effectifs 2017-2018 du personnel de soutien du secteur général – secteur administratif, techniciens de travaux pratiques et techniciens en loisir, tel que présenté par le directeur des Services des ressources humaines et codifié sous le numéro H104-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

### 17-05-29-332 **ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR DES SERVICES DE GARDE**

ATTENDU la liste des postes dans le secteur des services de garde 2016-2017;

ATTENDU que la personne salariée a complété avec succès sa période d'essai conformément aux dispositions applicables à la convention collective du personnel de soutien et à la *Procédure relative à l'appréciation du rendement* en vigueur à la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de procéder à l'engagement de la personne suivante :

- Nancy Langlois : Poste d'éducatrice en service de garde au service de garde de l'école des Bois-et-Marées, à raison de 9 h 45 par semaine à compter du 23 mai 2017.

### 17-05-29-333 **POLITIQUE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR – POUR ADOPTION**

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares désire se doter d'une politique dont l'objet est d'établir un cadre général de fonctionnement visant à maintenir une bonne qualité de l'air intérieur dans tous ses immeubles;

ATTENDU le projet de politique préparé et déposé par les Services des ressources matérielles;

ATTENDU la consultation réalisée auprès des syndicats et associations ainsi qu'auprès du Comité de parents de la commission scolaire;

ATTENDU les modifications apportées au projet de politique et à sa procédure à la suite de cette consultation;

ATTENDU l'analyse du projet final de politique réalisée en comité plénier;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'adopter la *Politique sur la qualité de l'air intérieur*, tel que présenté par la direction des Services des ressources matérielles, codifiée sous le numéro A133-35.

Ce document sera colligé au Recueil des règles de gestion de la Commission scolaire des Phares.

### 17-05-29-334 **SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DES MERISIERS – APPUI**

ATTENDU le plan de déplacement actif réalisé en 2012 dans le cadre de l'action concertée « À pied, à vélo, ville active » pour le secteur de l'école des Merisiers;

ATTENDU les diverses conclusions de ce plan dont notamment celles qui touchent l'implantation de mesures d'atténuation de la vitesse sur la route des Pionniers;

ATTENDU la demande déposée au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports par le conseil d'établissement de l'école des Merisiers à la suite de sa résolution adoptée le 29 mars 2017;

ATTENDU que la sécurité des déplacements actifs des élèves en route vers leur école constitue un enjeu des plus importants pour le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu d'appuyer la demande logée au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports par le conseil d'établissement de l'école des Merisiers et qui vise à installer des mesures diverses pour atténuer la vitesse sur la route des Pionniers dans le secteur de l'école des Merisiers;

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à la direction territoriale du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports ainsi qu'à la direction générale de la Ville de Rimouski.

**17-05-29-335 REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES AUX ÉCOLES SAINT-JEAN ET D'AUTEUIL – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU l'appel d'offres public pour le projet de remplacement de portes extérieures aux écoles Saint-Jean et d'Auteuil;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU la recommandation de l'architecte du projet, la firme Groupe Architecture MB inc.;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'octroyer le contrat de portes extérieures aux écoles Saint-Jean et d'Auteuil à la firme Gides April inc. plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 89 500,00 \$ taxes en sus.

**17-05-29-336 ENTENTE POUR L'IMPLANTATION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES À L'ÉCOLE DU GRAND-PAVOIS—DE SAINT-YVES**

ATTENDU la demande reçue du Club des 50 ans et plus de Rimouski-Est pour implanter des jardins communautaires sur une partie du terrain de l'école du Grand-Pavois – de Saint-Yves;

ATTENDU que la commission scolaire est favorable à l'établissement de partenariats avec les membres de la communauté;

ATTENDU la disponibilité d'espaces suffisants sur place pour aménager des jardins sans compromettre les activités de l'école;

ATTENDU l'avis favorable de la direction de l'école à ce sujet;

ATTENDU l'analyse de l'entente réalisée en comité plénier;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'autoriser l'entente convenue avec le Club des 50 ans et plus de Rimouski-Est pour l'aménagement de jardins communautaires sur les terrains de l'école du Grand-Pavois – de Saint-Yves tel que présentée par la direction des Services des ressources matérielles.

**17-05-29-337 RÈGLES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – 2017-2018**

ATTENDU le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour 2017-2018 » adopté par le conseil des commissaires le 24 avril 2017, conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'étude du document en comité plénier le 15 mai 2017;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter le document « Règles de répartition des allocations budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017-2018 » codifié sous le numéro F102-4.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**17-05-29-338 INTÉRÊTS SUR LES TAXES IMPAYÉES – TAUX EXIGÉ EN 2017-2018**

ATTENDU les articles 315 et 316 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant le paiement de la taxe scolaire et l'imposition d'intérêts sur les comptes recevables;

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et résolu d'exiger des intérêts au taux annuel de 15 % calculé mensuellement sur tout compte de taxes recevable passé dû de trente jours.

**17-05-29-339 POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS SOCIAUX – POUR CONSULTATION**

ATTENDU l'influence croissante des technologies et des nombreux changements technologiques et sociaux;

ATTENDU la volonté de notre commission scolaire d'actualiser sa politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications;

ATTENDU l'étude et les discussions tenues à la rencontre du comité plénier le 24 avril 2017;

Il est proposé par Mme Karène Langlois et résolu de soumettre à la consultation le document *Politique d'utilisation des technologies de l'information et des médias sociaux*, codifié sous le numéro A133-14.

**17-05-29-340 PARTICIPATION AUX ACHATS REGROUPÉS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) – CONTRAT À COMMANDES POUR SERVEURS – AUTORISATION**

ATTENDU que le CSPQ a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que le CSPQ a déjà conclu un contrat à commande avec un ou plusieurs fabricants pour des serveurs X86 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2019 et qu'il est possible pour un organisme public d'y prendre part en cours de mandat;

ATTENDU que le CSPQ s'est prévalu de l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*, lequel prévoit que les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas, à la condition que cette règle d'adjudication soit autorisée préalablement par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares doit se prémunir de nouveaux serveurs afin de mettre à jour ses infrastructures déjà en place et assurer la sécurité de ses données;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares n'est pas déjà liée à un autre contrat pour ces mêmes produits;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition de serveurs pour un montant moyen de 75 000 \$, et ce, d'ici la fin du contrat;

Il est également résolu d'autoriser la règle d'adjudication prévue à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement*.

#### **17-05-29-341 ADOPTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* (RLRQ c. E-2.3), le conseil des commissaires doit adopter, au plus tard le 31 décembre de l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale, la division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales;

ATTENDU qu'un projet de division proposant une division de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Phares en neuf circonscriptions électorales a été adopté par le conseil des commissaires le 24 avril 2017 par la résolution 17-04-24-280;

ATTENDU qu'un avis public présentant ce projet de division a été publié dans l'édition du 3 mai 2017 du journal *L'Avantage votre journal*;

ATTENDU qu'aucune opposition au projet n'a été reçue;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu d'adopter la division de l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Phares en neuf circonscriptions électorales telles que ci-après décrites et délimitées :



NUMÉRO	DESCRIPTION
<p><b>Circonscription n° 1</b> 4 991 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 1 comprend les paroisses de Saint-Fabien, de Saint-Eugène-de-Ladrière et de Saint-Valérien.</p> <p>Elle comprend également une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de la route Mitoyenne, ce prolongement, la route Mitoyenne et son prolongement, l'autoroute Jean-Lesage (20), la rivière Rimouski et la limite municipale sud, ouest et nord (incluant les îles du Bic) jusqu'au point de départ.</p>
<p><b>Circonscription n° 2</b> 6 878 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 2 comprend une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de la route Mitoyenne, cette limite municipale (incluant l'Île Saint-Barnabé et l'Île Canuel), la rivière Rimouski, l'autoroute Jean-Lesage (20), le prolongement de la route Mitoyenne, cette route et son prolongement jusqu'au point de départ.</p>
<p><b>Circonscription n° 3</b> 5 192 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 3 comprend la Municipalité d'Esprit-Saint ainsi que les paroisses de La Trinité-des-Monts, de Saint-Narcisse-de-Rimouski et de Saint-Marcellin.</p> <p>Elle comprend également une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Rimouski et de l'autoroute Jean-Lesage (20), cette autoroute, la limite municipale est, sud et ouest et la rivière Rimouski jusqu'au point de départ.</p> <p>Elle comprend également le Territoire non organisé de Lac Huron.</p>
<p><b>Circonscription n° 4</b> 6 626 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 4 comprend une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et de la rivière Rimouski, cette limite municipale, le prolongement de l'avenue de la Cathédrale, cette avenue, la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest, l'avenue Rouleau, le boulevard Arthur-Buies Ouest, l'autoroute Jean-Lesage (20) et la rivière Rimouski jusqu'au point de départ.</p>
<p><b>Circonscription n° 5</b> 7 953 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 5 comprend une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de l'avenue de la Cathédrale, cette limite municipale, le prolongement de l'avenue Belzile, cette avenue, le boulevard Arthur-Buies Est, la rue Hupé, son prolongement à l'est des propriétés sises au 55 et 56 rue des Flandres, la ligne arrière du chemin du Sommet Est (côté nord), la ligne arrière de l'avenue de la Cathédrale (côté est), l'autoroute Jean-Lesage (20), le boulevard Arthur-Buies Ouest, l'avenue Rouleau, la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest, l'avenue de la Cathédrale et son prolongement jusqu'au point de départ.</p>

NUMÉRO	DESCRIPTION
<p><b>Circonscription n° 6</b> 7 903 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 6 comprend une partie de la Ville de Rimouski délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord (fleuve Saint-Laurent) et du prolongement de l'avenue Belzile, cette limite municipale, le prolongement de la rue Joseph-Paradis, cette rue, la limite municipale est, l'autoroute Jean-Lesage (20), la ligne arrière de l'avenue de la Cathédrale (côté est), la ligne arrière du chemin du Sommet Est (côté nord), le prolongement de la rue Hupé à l'est des propriétés sises au 55 et 56 rue des Flandres, la rue Hupé, le boulevard Arthur-Buies Est, l'avenue Belzile et son prolongement jusqu'au point de départ.</p>
<p><b>Circonscription n° 7</b> 5 549 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 7 comprend la paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard.</p> <p>Elle comprend également tout le territoire de la Ville de Rimouski situé au nord-est de la rue Joseph-Paradis et de son prolongement dans le fleuve Saint-Laurent.</p>
<p><b>Circonscription n° 8</b> 7 132 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 8 comprend les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici, de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de Les Hauteurs, les paroisses de Saint-Charles-Garnier, de La Rédemption, de Sainte-Jeanne-d'Arc et de Saint-Joseph-de-Lepage ainsi que le Village de Price.</p> <p>Elle comprend également une partie de la Ville de Mont-Joli délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de l'avenue du Sanatorium, cette avenue, le boulevard Benoît-Gaboury, la voie ferrée du CN (au nord de la rue Caron) et la limite municipale est, sud et ouest jusqu'au point de départ.</p> <p>Elle comprend également les territoires non organisés du Lac-des-Eaux-Mortes et du Lac-à-la-Croix.</p>
<p><b>Circonscription n° 9</b> 7 452 électeurs</p>	<p>La circonscription n° 9 comprend la Ville de Métis-sur-Mer, les municipalités de Padoue, de Grand-Métis et de Sainte-Luce ainsi que les paroisses de Sainte-Flavie, de Saint-Octave-de-Métis et de Saint-Donat.</p> <p>Elle comprend également une partie de la Ville de Mont-Joli délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de l'avenue du Sanatorium, la limite municipale ouest, nord et est, la voie ferrée du CN (au nord de la rue Caron), le boulevard Benoît-Gaboury et l'avenue du Sanatorium jusqu'au point de départ. Elle comprend également le territoire non contigu de la Ville de Mont-Joli situé au nord-est de la paroisse de Sainte-Flavie.</p>

La présente résolution entrera en vigueur le 31 mars de l'année où doit avoir lieu l'élection générale, conformément à l'article 9.13 de la *Loi sur les élections scolaires*.

**17-05-29-342 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR 2017-2018**

ATTENDU le *Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires et du comité exécutif (C.C.r.17-2003)*;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter le calendrier fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018, tel que présenté ci-après :

2017-2018	Conseil des commissaires 19 h 30
Lundi 28 août 2017	Rimouski
Lundi 25 septembre 2017	Rimouski
Lundi 23 octobre 2017	Mont-Joli
Lundi 27 novembre 2017	Rimouski
Lundi 18 décembre 2017	Rimouski
Lundi 15 janvier 2018	Mont-Joli
Lundi 26 février 2018	Rimouski
Lundi 26 mars 2018	Rimouski
Lundi 23 avril 2018	Mont-Joli
Lundi 28 mai 2018	Rimouski
Lundi 18 juin 2018	Rimouski

À moins de circonstances particulières, les séances du conseil des commissaires se tiendront à 19 h 30 :

- À Rimouski :

Au centre administratif de la Commission scolaire des Phares,  
435, avenue Rouleau ;

- À Mont-Joli :

À l'école du Mistral, 254, avenue Ross.

**17-05-29-343 COMPLEMENT DE POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF D'ÉTABLISSEMENT – OUVERTURE DE POSTE**

ATTENDU la résolution 17-05-15-316 présentant le projet de modifications de la structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative de la Commission scolaire pour 2017-2018 notamment en créant un nouveau poste de gestionnaire administratif d'établissement pour les écoles du Grand-Pavois, de l'Aquarelle et des Beaux-Séjours;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

Il est proposé par Mme Karène Langlois et résolu d'ouvrir, pour fins de comblement par voie de concours, le poste de gestionnaire administratif d'établissement pour les écoles du Grand-Pavois, de l'Aquarelle et des Beaux-Séjours.

**17-05-29-344 COMBLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE – OUVERTURE DE POSTE ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

ATTENDU la résolution 17-05-15-316 présentant le projet de modifications de la structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative de la Commission scolaire pour 2017-2018 notamment en créant un nouveau poste de direction adjointe des centres de formation professionnelle;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et résolu d'ouvrir, pour fins de comblement par voie de concours, le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint des centres de formation professionnelle.

Il est également résolu de former le comité de sélection pour le comblement de ce poste qui serait composé de :

- La directrice générale;
- Le directeur des centres de formation professionnelle;
- Trois commissaires désignés par le conseil des commissaires;
- Un cadre nommé par la direction générale;

Et de désigner les trois commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Alain Rioux
- M. Michel Pineault
- M. André Trahan

**INFORMATION**

**17-05-29-345 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Mme Madeleine Dugas présente son rapport d'activités pour la période du 25 avril au 29 mai 2017.

**17-05-29-346 RAPPORT DU PRÉSIDENT**

M. Gaston Rioux présente son rapport d'activités pour la période du 25 avril au 29 mai 2017.

**17-05-29-347 QUESTIONS NOUVELLES**

Aucune question nouvelle n'est soumise.

**17-05-29-348    SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune personne du public n'est présente à la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares.

**17-05-29-349    LEVÉE DE LA SÉANCE**

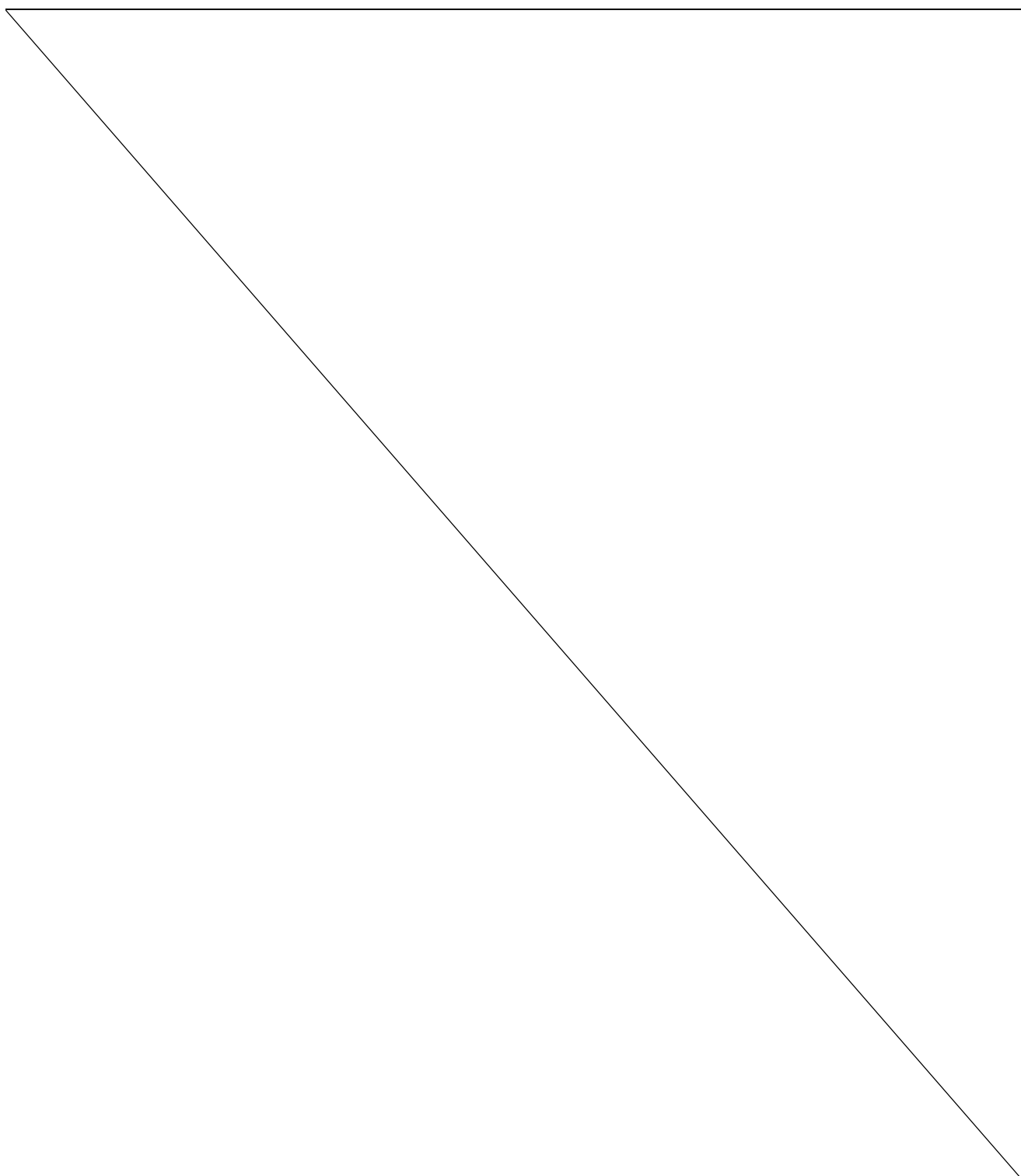
À 20 h 46, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'ajourner la présente séance au 12 juin 2017 à 19 h 30.

---

PRÉSIDENT

---

SECRETARIE GÉNÉRALE



## *Conseil des commissaires*

*Séance ordinaire du 29 mai 2017*

# INDEX DES RÉOLUTIONS

---

17-05-29-324	MOT DU PRÉSIDENT
17-05-29-325	PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES
17-05-29-326	PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
17-05-29-327	PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS
17-05-29-328	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
17-05-29-329	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017 - APPROBATION ET SUIVIS
17-05-29-330	PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 24 AVRIL 2017 TENU LE 15 MAI 2017 - APPROBATION ET SUIVIS
17-05-29-331	PLAN D'EFFECTIFS 2017-2018 – PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL – SECTEUR ADMINISTRATIF, TECHNICIENS DE TRAVAUX PRATIQUES ET TECHNICIENS EN LOISIR – POUR ADOPTION
17-05-29-332	ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR DES SERVICES DE GARDE
17-05-29-333	POLITIQUE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR – POUR ADOPTION
17-05-29-334	SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DES MERISIERS – APPUI
17-05-29-335	REMPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES AUX ÉCOLES SAINT-JEAN ET D'AUTEUIL – OCTROI DE CONTRAT
17-05-29-336	ENTENTE POUR L'IMPLANTATION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES À L'ÉCOLE DU GRAND-PAVOIS – DE SAINT-YVES
17-05-29-337	RÈGLES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – 2017-2018
17-05-29-338	INTÉRÊTS SUR LES TAXES IMPAYÉES – TAUX EXIGÉ EN 2017-2018
17-05-29-339	POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS SOCIAUX – POUR CONSULTATION
17-05-29-340	PARTICIPATION AUX ACHATS REGROUPÉS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) – CONTRAT À COMMANDES POUR SERVEURS – AUTORISATION

17-05-29-341	ADOPTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
17-05-29-342	CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR 2017-2018
17-05-29-343	COMPLEMENT DE POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF D'ÉTABLISSEMENT – OUVERTURE DE POSTE
17-05-29-344	COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE – OUVERTURE DE POSTE ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION
17-05-29-345	RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
17-05-29-346	RAPPORT DU PRÉSIDENT
17-05-29-347	QUESTIONS NOUVELLES
17-05-29-348	SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
17-05-29-349	LEVÉE DE LA SÉANCE